

VILLE DE RIORGES

N° 5_2

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

CONVENTION A PASSER AVEC L'UNIVERSITE JEAN MONNET POUR L'ACCEPTATION DES CARNETS CULTURE COMME MOYEN DE PAIEMENT AUX SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**CONVENTION A PASSER AVEC L'UNIVERSITE JEAN MONNET
POUR L'ACCEPTATION DES CARNETS CULTURE COMME MOYEN DE PAIEMENT
AUX SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE
APPROBATION**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"L'Université Jean Monnet propose à ses étudiants, sur ses sites de Saint-Etienne et Roanne, des carnets-culture pour les inciter à accéder aux événements culturels de leur ville. Chaque carnet contient huit coupons détachables, sur lesquels est imprimée leur valeur en tant que moyen de paiement.

Chaque étudiant peut acquérir un carnet-culture valable un an, pour un prix correspondant à la moitié de la valeur totale des coupons qu'il contient.

La commune accepte depuis plusieurs années ces coupons comme moyen de paiement pour ses spectacles, notamment sa programmation de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", l'université remboursant à la commune la valeur totale des coupons remis par les étudiants.

La convention qui liait la commune à l'université à ce sujet arrive à échéance en cette fin d'année scolaire 2017/2018.

Pour permettre aux étudiants de continuer à bénéficier de cet avantage, il est proposé de signer une nouvelle convention pour une durée d'un an, renouvelable pour une période maximale de trois années supplémentaires."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'Université Jean Monnet, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 6 juillet 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

